



Zollikofen, le 18 novembre 2008 RM/fk

Consultation du DFE relatif à la constitution d'une réserve au bilan, destinée au financement de mesures d'accompagnement en faveur de l'agriculture

Il est difficile d'évaluer les conséquences d'un éventuel accord de libre-échange entre la Suisse et l'UE dans le domaine agroalimentaire (ALEA) pour l'agriculture en Suisse. Cet ALEA ne touchera non seulement les paysans mais la filière indigène des denrées alimentaires dans son intégralité. La VSF est surprise de constater que le DFE n'aborde que très peu la situation des secteurs en amont et en aval de l'agriculture dans ses documents relatifs à la consultation. Sur base des documents du DFE il faut même s'attendre que seule l'agriculture profite de cette réserve au bilan prévue.

La VSF est contente de voir que le Conseil fédéral informe très tôt qu'il est disposé à assurer une transition relativement supportable vers un ALEA. Cependant, la réserve au bilan prévue ne devrait guère contribuer à la création de confiance. Ni le financement est assuré, ni des réponses fournies aux questions clés voire concernant les répercussions d'un ALEA.

Les crises au niveau des banques et de l'économie montrent que les situations peuvent soudainement prendre des tournures dramatiques. Des valeurs sûres s'ébranlent rapidement. Des prévisions et suppositions scientifiques perdent de leur signification et importance. Les évolutions détaillées dans les documents relatifs à la consultation ne devraient se produire que sous de grandes réserves.

- La réserve au bilan proposée ne garantit pas le financement des mesures d'accompagnement. Pour soutenir la percée de l'ALEA, l'agriculture et la filière des denrées alimentaires ont besoin de réponses définitives et de garanties.
- Le tour de magie présenté par le DFE selon lequel les recettes douanières devraient être versées sur un compte bilan réservé à l'agriculture ne restaure pas vraiment la confiance. La VSF s'exprime contre le financement spécial dans le cadre de la Loi sur l'Agriculture (Art. 19a). On nécessite un fond qui puisse être rapidement approvisionné.
- Dans le cas où seule l'agriculture devait profiter des mesures d'accompagnement, l'unité de production suisse pour les secteurs en amont et en aval est en danger. L'UE et les pays de l'UE profitent d'importants programmes de soutien et d'investissement pour tous les stades de commercialisation. La filière suisse des denrées alimentaires ne peut survivre et s'imposer vis-à-vis de la concurrence que si la Suisse crée des conditions compétitives équivalentes à celles que connaît l'UE.
- Le DFE propose de limiter dans le temps l'affectation des droits de douane et du financement des mesures d'accompagnement dans le cadre de l'ALEA. La question de la limitation dans le temps nécessite davantage de clarification et doit également être soumise à discussion dans le cadre des autres décisions de politique agricole (paiements directs, etc.).

On peut lire dans le rapport du DFE que le financement des mesures d'accompagnement se fera en réalité via une réduction des dépenses et des recettes supplémentaires (TVA, etc.). La situation politique et économique est actuellement trop peu favorable en Suisse pour permettre à l'agriculture d'avoir confiance dans les propositions du DFE.
